

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Arrêté en date du 25 novembre 1909, M. Aristide Vèran, rédacteur en chef du *Petit Monégasque*, est nommé membre du Comité des Fêtes, en remplacement de M. Michel, directeur du même journal, démissionnaire en sa faveur.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. l'amiral Hautefeuille, Gouverneur Général de la Principauté, a fait vendredi sa visite officielle au Préfet des Alpes-Maritimes.

M. de Joly rendra sa visite au Gouverneur Général de la Principauté dans le courant de cette semaine.

Jeudi après-midi, ont eu lieu les obsèques civiles de M. Robert André, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer P.-L.-M. pour la Principauté de Monaco.

Le deuil était conduit par le général André, ancien ministre de la Guerre en France, père du défunt, et par le lieutenant André, son frère.

Les cordons du poêle étaient tenus par les chefs de gare de Monaco et de Monte Carlo, MM. Laurent et Roze, le lieutenant Messagier, des carabiniers du Prince, et un ami de la famille.

S. A. S. le Prince Albert s'était fait représenter par son aide de camp, le commandant Alban Gastaldi.

S. Exc. le Gouverneur Général s'avancait en tête du cortège, dans lequel on remarquait : M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes; les généraux Ducray, gouverneur militaire de Nice, et Beaudenon de Lamaze, commandant la division de Nice; M. Gindre, 1^{er} adjoint au Maire de Monaco, ainsi que de très nombreux fonctionnaires et notabilités.

M. Roussel, secrétaire d'Etat, souffrant, s'était excusé auprès du général André.

Le corps a été provisoirement déposé au cimetière de Monaco pour être ensuite transporté à Bourg, dans l'Ain, où aura lieu l'inhumation.

Les employés de la Direction des Travaux publics ont remis à M. Philippe Berthier les insignes en brillants de l'Ordre de Saint-Charles qui vient de lui être conféré. M. Cassini s'est fait l'interprète de ses collègues et a adressé ses plus vives félicitations à M. Berthier qui a remercié en termes émus.

Dimanche, les Sociétés musicales de la Principauté ont célébré brillamment la fête de la Sainte-Cécile.

Elles se sont réunies à 8 heures et demie sur la place de la Visitation, où S. Exc. le Gouverneur

Général, ainsi que M. le Maire de Monaco ont bien voulu se joindre à leur cortège pour se rendre à la Cathédrale.

La messe a été dite par M^{gr} Mercier, curé de la paroisse, et un discours d'une grande élévation a été prononcé par S. G. M^{gr} du Curel.

A l'issue de cette cérémonie, la Philharmonique et la Lyre ont parcouru les rues de Monaco. A 11 heures, cette dernière Société a donné un concert sur la place du Palais, tandis que l'Accord Parfait se faisait entendre à l'église Saint-Charles.

A midi, a eu lieu au Pavillon Doré le déjeuner de la Philharmonique sous la présidence de M. Bérenger, vice-président. Au dessert, celui-ci a porté le toast suivant :

Monsieur le Maire,

Le Prince a dit que l'oubli des services rendus est toujours impardonnable.

Un philosophe a fêtré ironiquement cet oubli en disant qu'il était « l'indépendance du cœur ».

En vous élevant à la dignité de Commandeur de Son Ordre, Son Altesse Sérénissime a récompensé votre dévouement inaltérable et vos loyaux services.

Elle vous a donné une preuve éclatante qu'Elle ne pratiquait pas l'indépendance du cœur et qu'Elle savait, au contraire, dans l'élévation de Ses sentiments, être tributaire de cette vertu si noble et qui devient si rare : la reconnaissance...

La Société Philharmonique ne pouvait mieux choisir ce jour de la Sainte Cécile pour féliciter et manifester son attachement envers son président d'honneur.

M. le Maire de Monaco a remercié M. Bérenger des sentiments qu'il lui avait exprimés; puis il a levé son verre en l'honneur de Son Altesse Sérénissime et porté la santé de S. Exc. le Gouverneur Général, par M. Gindre au nom des Sociétés Monégasques et par M. Noghès qui a fait l'éloge de M. Schwentzer et souhaité la bienvenue à la nouvelle Société d'escrime. Après le banquet, la Philharmonique s'est rendue sur la place du Palais où elle a joué l'*Hymne Monégasque*.

Les membres de la Lyre se sont réunis de leur côté dans un banquet amical à l'hôtel Monégasque, sous la présidence du commandant Gastaldi, leur généreux président.

Le soir, la Chorale l'Avenir a donné son grand banquet annuel à l'hôtel de Paris. M. Gindre présidait, ayant à sa droite S. Exc. le Gouverneur Général et, à sa gauche S. G. M^{gr} l'Evêque.

Les convives étaient au nombre de 200 environ.

Au dessert, M. Gindre a prononcé un discours dans lequel il s'est plu à constater les sympathies qui entourent la Société chorale et à remercier les personnalités qui avaient répondu en si grand nombre à son invitation.

En terminant, a-t-il ajouté, je vous prie, Messieurs, de lever avec moi vos verres à notre Auguste Souverain le Prince Albert, notre haut protecteur, et au Prince Héréditaire;

A S. Exc. M. le Gouverneur Général;
A S. G. M^{gr} du Curel;
A M. Alatissière, secrétaire général du Gouvernement, dont nous regrettons vivement l'absence;
A notre vénéré Maire;
A MM. les chanoines Mercier, Perruchot et Accica;

A MM. les présidents des Comités de bienfaisance des colonies française et italienne;

Aux présidents des Sociétés monégasques;

A la Société des Bains de Mer, avec l'assurance de notre gratitude envers M. Camille Blanc, président du Conseil, et M. Wicht, directeur général, en les remerciant pour les faveurs qu'ils accordent à notre Société.

Nous saluons notre distingué chef d'orchestre M. Jehin et ses collaborateurs.

Vous tous, mes chers membres honoraires qui avez à cœur les intérêts de la Chorale et qui êtes la pierre fondamentale, acceptez notre reconnaissance.

Merci à MM. les membres de la Presse de l'intérêt que vous portez à notre Société.

A vous tous, mes amis, et à vos familles.

S. Exc. le Gouverneur Général, dans une heureuse et cordiale improvisation, a répondu à M. Gindre.

Je me félicite, a-t-il dit, d'avoir l'heureuse occasion de vous exprimer tout mon intérêt et toute ma sympathie. Je me ferai un agréable devoir de transmettre à LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héréditaire les sentiments de respectueuse déférence et d'affectueux attachement si éloquemment exprimés par votre Président.

Je saisis avec joie, cette occasion de féliciter la Chorale de ses brillants succès qui portent en eux le gage des futurs triomphes qui lui sont promis et que nous souhaitons de tout cœur.

En moissonnant ainsi de beaux lauriers, la Chorale contribue au rayonnement artistique de la Principauté.

Puisque toutes les Sociétés sont ici représentées, je désirerais que le plus grand accord règne toujours entre tous, car vous êtes musiciens et vous savez qu'il ne peut y avoir d'harmonie sans accords.

M^{gr} du Curel a glorifié l'œuvre artistique de la Chorale et trouvé des paroles aimables pour toutes les personnalités présentes.

M. Nef, chef de la Chorale, a félicité M. Gindre de la décoration du Mérite agricole qui vient de lui être conférée par le Gouvernement français et, au nom des membres de la Société, lui en a remis les insignes en brillants.

M. Gindre a exprimé ses remerciements et fait des vœux pour la Chorale.

MM. Bellinzona, au nom des membres honoraires, et Marchesseaux, au nom des Sociétés monégasques, ont également prononcé des allocutions applaudies.

Un concert, au cours duquel la Chorale s'est fait applaudir, et une charmante sauterie ont terminé cette réunion.

L'Etoile de Monaco a inauguré, jeudi soir, le nouveau local que la Société des Bains de Mer a fait aménager à son intention dans l'immeuble des anciens Thermes Valentia.

Un public très nombreux, composé d'amateurs de sport et de parents ou d'amis des membres de la Société, occupait trois côtés de la salle entourant la piste centrale réservée aux gymnastes. Sur le quatrième côté, face à l'entrée, se trouvaient les places d'honneur où l'on remarquait M. Alatissière, Secrétaire général, Sa Grandeur M^{gr} l'Evêque, M. le Maire de Monaco, M. Camille Blanc et un certain nombre de fonctionnaires et de notabilités de la Principauté et des environs.

Les mandolinistes du Groupe d'Etudes, qui prêtaient leur gracieux concours à cette fête, ont joué l'Hymne Monégasque ; puis les exercices de gymnastique, d'escrime et les mouvements d'ensemble se sont succédé dans un ordre parfait aux applaudissements de l'assistance.

Le président de la Société, M. Eugène Marquet, architecte, a, dans un discours vivement apprécié, rappelé le passé de la Société, remercié le Gouvernement de sa bienveillance et la Société des Bains de Mer du nouveau local qu'elle a mis à la disposition de l'Etoile.

M^{sr} du Curel a, en quelques paroles aimables, félicité M. Marquet de l'heureuse direction qu'il donne à la Société.

Une coupe de champagne a ensuite été offerte aux invités.

Nous attirons l'attention des intéressés sur la modification apportée à l'avis inséré dans le dernier numéro du *Journal de Monaco* :

S. Exc. le Gouverneur Général porte à la connaissance de MM. les Directeurs des Sociétés par actions que, pour abrégé les délais d'instruction, toutes les demandes en autorisation d'ouvrir des tranchées sur la voie publique pour l'établissement, l'entretien ou la réparation de conduites d'eau ou de gaz, la pose ou la visite de câbles pour l'électricité, la recherche de fuites ou de pertes et tous travaux analogues, devront à l'avenir être adressés à M. le Commissaire du Gouvernement qui les fera parvenir directement à M. le Directeur des Travaux Publics.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 23 et 26 novembre 1909, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

G. F., né à Brotomschitz (Autriche) le 25 janvier 1872, journalier, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

P. L.-V.-J., né à Lambezellee (Finistère) le 5 février 1878, manœuvre, sans domicile fixe, quinze jours de prison pour mendicité ;

B. B., né à Taggia (Italie) le 7 juillet 1890, garçon livreur à Monaco, quinze jours de prison pour vol.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

Deux comédies et deux opérettes bouffes ont agréablement occupé le programme de la semaine écoulée.

Francine est un gracieux marivaudage qui nous conduit par des voies assez détournées et scabreuses aux solutions les plus morales. Ainsi se justifie le sous-titre d'apparence ironique « le respect de l'innocence ». Cette aimable pièce a été aimablement jouée par M^{lles} Brizac, Léonie Richard et Milo d'Arcyle, créatrice du rôle, ainsi que par MM. Paul Leriche et Cueille.

Le *Poussin* serait rangé sans conteste par les manuels de baccalauréat dans le genre de la comédie de mœurs. *Castigat...* L'auteur y fustige avec sagesse et non sans gaité la conception française de la famille à un enfant et les exagérations de la tendresse maternelle. M^{lle} Léonie Richard a traduit avec justesse l'affection impérieuse et maladroite de la mère. M^{lle} Guizelle a fourni aux premières escapades du *Poussin* l'excuse péremptoire de ses beaux yeux. M^{lle} Brizac s'est montrée tendre avec ingénuité. M. Georges Michel a tenu habilement le rôle difficile du *poussin*, M. Prévost a marqué d'un trait un peu gros le personnage du *raisonneur* de la pièce.

Dans la *Fiancée du scaphandrier* de France Nohain et Claude Terrasse et dans *l'Île de Tulipatan* de

Chivot et Duru et Offenbach, le public a pris plaisir à retrouver les excellents artistes qu'il a coutume d'applaudir chaque année : M^{me} Mary Théry, MM. Lamy, Poudrier et Berthaud. Il a fait l'accueil le plus flatteur à la nouvelle chanteuse, M^{lle} Gril, dont la voix sympathique et bien timbrée et la grâce piquante ont conquis tous les suffrages.

CONCERTS

Le premier concert classique de la saison comprenait deux premières auditions : la *Nuit de Noël* de Rimsky-Korsakow et l'Evocation d'*Ibéria*, suite d'orchestre du maître espagnol Albeniz, instrumentée par M. Jehin. En donnant ces deux auditions, le distingué chef d'orchestre de Monte Carlo a voulu rendre hommage aux deux maîtres dont le monde musical déplore la perte récente.

La page délicatement colorée d'Albeniz respire cette sensualité mélancolique qui caractérise l'Espagne. On y sent l'influence des maîtres français que fréquenta et qu'admira l'auteur, Vincent d'Indy, Fauré, Dukas. Mais le ressouvenir du pays natal lui donne un charme original très prenant.

Profondément inspiré aussi par le caractère de sa patrie et de sa race, Rimsky-Korsakow est sans conteste le plus glorieux représentant de la musique russe moderne. Ses œuvres sont nourries de ces mélodies populaires d'une tristesse si poignante et d'une étrangeté si captivante dans lesquelles s'exprime l'âme slave. Mais l'inspiration primitive y est parée de tout l'art des grands maîtres européens. L'orchestration en est particulièrement étincelante et colorée. La suite de tableaux symphoniques qui compose la *Nuit de Noël* rassemble en quelques pages exquises ces qualités diverses d'inspiration et de science du grand musicien russe.

Les pages classiques qui ont complété le programme du concert de jeudi sont trop connues pour qu'on en puisse rien dire. Le romantisme du *Freyschütz*, le lyrisme philosophique de la *Symphonie héroïque* et le mysticisme radieux du *Parsifal* ont trouvé dans les artistes des concerts de Monte Carlo de compréhensifs et parfaits interprètes.

MM. Wagemans, premier violon, Gabus, flûtiste, et Jeanjean, clarinetiste, se sont fait particulièrement applaudir.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Jeudi 2 décembre, à 2 h. et demie

2^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
Sous la direction de M. LÉON JEHIN

In der Natur, ouverture..... Dvorak.
Symphonie Fantastique (en 5 parties)... Berlioz.
Suite lyrique..... Edw. Grieg.
Scherzo du Songe d'une Nuit d'Été..... Mendelssohn
Flûte solo : M. GABUS.
Tannhäuser, ouverture..... Wagner.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 1^{er} décembre 1909. — *Prix d'Ouverture* (handicap), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

Vendredi 3 décembre. — *Prix de Décembre* (handicap), 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

Lundi 6 décembre. — *Prix de Beausoleil* (distance fixe), 2,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon à 26 mètres 1/4.

Mercredi 8 et jeudi 9 décembre. — *Prix de la Côte d'Azur* (série), 10,000 fr., ajoutés à une entrée de 100 fr. Le second recevra 2,000 francs sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 1,000 fr. et 20 % sur les entrées ; le quatrième, 500 fr. et 15 % sur les entrées ; le surplus des entrées au premier. — 12 (douze) pigeons.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

ET

LES COMITÉS DE DÉFENSE.

Discours prononcé par M. Paul DE VILLENEUVE,
Premier Substitut Général,
à l'audience de rentrée des Tribunaux.

(Suite).

L'examen des Comités de Défense appellerait une étude des œuvres qui se dévouent à l'enfance et à la jeunesse, patronages, maisons d'éducation, de surveillance et de réforme, cercles d'apprentis et d'ouvriers... Au premier rang, auprès des œuvres d'Assistance officielles, se place le Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence fondé en 1890 par M^e Rollet, avocat à la Cour de Paris, un des apôtres les plus généreux des jeunes : mais cette tâche dépasserait les limites que l'heure et votre bienveillante attention nous imposent. Les deux remèdes dont l'efficacité se dégage de cette abondante expansion de charité, sont dans l'apprentissage et l'enseignement professionnel. — « C'est un fait du préjugé dédaigneux qui s'attachait naguère au travail manuel, nous dit « M. d'Esparbès dans un récent article : il est « entendu que la Tête sera toujours Reine, mais « comme elle ne saurait plus se passer des mains, « le Bras a conquis ses titres de noblesse. » Conseil éminemment utile et social. En dotant l'adolescent d'une spécialité, en formant un ouvrier habile dans son art, on protège l'honnêteté de sa jeunesse, on garantit à l'homme la sécurité et la dignité de son avenir. — La mission du patron n'est pas moins utile que celle du maître ; l'association du même métier y fortifie l'exemple : huit, dix, douze ans, âge de l'école est celui de l'irréflexion et de la crainte ; quinze ans, âge de l'apprenti, c'est celui de la confiance et de l'imitation ; c'est aussi l'âge des entraînements et du désordre contre lesquels il faut prémunir : le travail régulier de l'apprentissage est une sauvegarde en même temps qu'un instructeur. Malheureusement, il y aura toujours des adolescents qui, placés à l'usine dès leur sortie de l'école, ne feront pas d'apprentissage, d'autres n'acquerront pas à l'atelier des connaissances théoriques et générales nécessaires pour former un bon ouvrier. Ainsi se pose la question d'obligation de l'enseignement professionnel. En Angleterre, les « Technical instruction acts » ont fait prendre à cet enseignement un élan conforme à l'esprit pratique de la race ; en Belgique, l'Etat participe à une quote-part importante des dépenses ; en Norvège, en Danemark, en Autriche, en Hongrie, des lois industrielles imposent au patron l'obligation de pourvoir à l'éducation professionnelle de l'apprenti et favorisent son perfectionnement dans des établissements spéciaux. C'est la Suisse qui a donné à l'institution son plus complet développement. En 1901, 270 établissements de formation technique étaient subventionnés par la Confédération : le nombre des élèves atteignait récemment 11.000. Si l'on songe que c'est la nation qui combat le plus victorieusement la criminalité juvénile, on n'hésite pas à appliquer le même remède au même mal et à assurer le développement d'une telle école de préservation.

Avec quel intérêt ne suivez-vous pas les efforts et les progrès de notre population scolaire ? La jeunesse mérite en effet toutes nos sympathies : nous aimons la gent écolière pour son entrain, pour sa franchise, parce qu'elle nous apparaît comme la promesse réconfortante de l'avenir ; nous lui savons gré, non sans quelque mélancolie, de raviver pour nous l'image charmante d'un passé qui nous est cher ; nous espérons et nous rajeunissons en elle. La nôtre est particulière-

ment attachante, le contact des nationalités différentes met à profit une émulation loyale ; chaque enfant apporte les mérites de sa race, sa physiologie d'origine : l'ensemble participe du tempérament alerte du Midi, de son intelligence plus compréhensive et plus vive que laborieuse, de ses dons de mémoire et d'adaptation facile ; il doit à l'attachement fidèle envers le Souverain, à la qualité morale de l'enseignement, au dévouement des maîtres, un esprit de discipline et d'unité que nous sommes heureux de constater. Personnellement, nous avons suivi avec satisfaction les progrès sensibles accomplis ces dernières années par les classes d'honneur et le cours supérieur ; une élite de jeunes gens s'est formée, désireuse de s'instruire, confiante en ses maîtres, animée du sentiment d'amour-propre qui féconde le travail ; une distinction nouvelle, le certificat d'études primaires supérieures, offre, avec un programme choisi, une récompense à ces jeunes efforts, en attendant qu'un champ d'instruction plus vaste, avec l'institution de l'enseignement secondaire, s'ouvre aux légitimes ambitions des meilleurs et leur apporte l'espoir d'une carrière privilégiée, d'un avenir utile au pays et à eux-mêmes.

C'est qu'il est peu de sentiment aussi contagieux que celui de l'intérêt que nous portons à la jeunesse : elle devine ceux qui l'aiment, elle va au devant du dévouement, elle l'accueille avec un instinctif élan. Dans la Haute Sollicitude de Son Altesse Sérénissime, dans les gages précieux qu'elle a reçus de Sa généreuse sympathie elle comprend un exemple : bien mieux, elle devine une affection et un appui ; dans le dévouement du Comité de l'Instruction Publique, dans ses préceptes, elle trouve une ligne de conduite et le profit d'une discipline qui a fait ses preuves ; dans le zèle des maîtres, un encouragement de chaque jour ; dans leur enseignement, cette communion patiente de la pensée, de l'idée morale qui forme un bon élève et façonne le citoyen utile de demain.

Quel maître coutumier de nos écoles visiterait sans émotion une de nos classes ? Parmi ces jeunes fronts sur lesquels se reflète l'heureuse insouciance de l'âge, l'arrivée des inspecteurs éveille une impression quelque peu sévère, mais bientôt rassurée ; les regards sont francs et la plupart des consciences tranquilles, car les fautes commises sont généralement peccadilles d'écoliers ; c'est le silence et l'attention qui sont les vertus les plus difficiles ! Parmi les plus jeunes, nous éprouvons la sensation d'une aube souriante et qui s'ignore ; une attitude plus sérieuse, une pensée déjà réfléchie distingue les aînés : c'est l'adolescence qui prend contact avec la vie et déjà consciente d'elle-même. Quelles réflexions s'éveillent à ce spectacle pour nous qui avons le souci de ces âmes et la mission de leur sauvegarde ! Pénétrons-nous des devoirs qu'elles nous imposent : gardons à ces jeunes gens les exemples qui les dirigent et les espérances qui les reconfortent : inspirons-leur le respect des traditions qui portent en elles les énergies du passé et les garanties de l'avenir et sont pleinement compatibles avec le progrès : ne meublons pas seulement leur esprit, mais fortifions leur volonté ; formons des personnalités par le caractère, créons une force par l'union des dévouements, par le culte du devoir et du bien. Mais surtout, notre tâche d'éducation une fois poursuivie, sinon achevée, le long des trop brèves années d'école, ne les abandonnons pas à eux-mêmes, hésitants encore ; qu'ils trouvent, dans des réunions amicales et laborieuses, la culture de l'esprit, le plaisir des discussions utiles, un abri contre les fréquentations malsaines et les pernicieux exemples ; « mettons pour eux, selon la belle pensée de Jules Simon, de l'éternité dans l'humanité en invoquant la vieille morale de nos pères ».

L'éloge des conférences et des institutions post-scolaires n'est plus à faire : leurs résultats excellents se manifestent chaque jour. Vous savez que cette œuvre se poursuit avec succès depuis plusieurs années dans la Principauté : le Groupe d'Etudes réunit l'élite de notre jeunesse : intérêt renouvelé des conférences, cordialité des camaraderies, échange de vie intellectuelle, en un mot santé morale, voilà le bilan de cette Association où les anciens sont toujours heureux de retrouver les jeunes : son distingué et dévoué président, présent à cette audience, ses collaborateurs me sont témoins qu'ils ont accompli trop de bien pour ne pas se rendre compte des bienfaits qu'on doit attendre de leur zèle et de leur persévérance en faveur d'une œuvre éminemment utile aux écoles, aux familles, au Pays.

Si, détournant nos regards de l'adolescence honnête, nous envisageons l'autre, les coupables et les délinquants, nous constaterons, avec la statistique, que les mineurs de 16 ans traduits devant les Tribunaux Monégasques, pendant la période 1890-1900, ont été relativement à l'ensemble peu nombreux (72 enfants, dont 9 acquittés définitivement) ; de plus, tandis que la criminalité de l'enfance augmente ailleurs dans d'inquiétantes proportions, ce chiffre est réduit presque de moitié au cours des neuf années suivantes (40 enfants), constatations rassurantes et qui nous démontrent que non seulement la criminalité de l'enfance se limite, dans la Principauté, à quelques unités par année, mais qu'elle suit un mouvement nettement décroissant. Pas de crime sanglant, pas de révélation d'une perversité précoce : les faits de vagabondage, cette pépinière des malfaiteurs, sont des plus rares : seul le vol, tentation redoutable de l'enfant livré sans défense à ses instincts, fait quelques adeptes. Quant aux sanctions apportées aux poursuites, la moitié, ou presque, des jeunes inculpés ont été remis à leur parents, preuve incontestée de la confiance accordée par les juges à la famille, du crédit fait par eux à sa vigilance sérieusement avertie. Les envois en correction diminuent de moitié d'une année à l'autre : les peines corporelles infligées ne dépassent pas quelques jours de prison. Ajoutons que notre attention personnelle, depuis que nous avons l'honneur d'occuper ce siège, nota très rarement une innéité vicieuse chez les mineurs de 16 ans que nous étions dans l'obligation de traduire à l'audience : les plus fautifs nous ont paru moins coupables que victimes d'abandon moral, plus dignes de pitié que de reproche, et nous rappelons avec satisfaction que plusieurs ont repris dans la société leur place d'honnête homme.

(A suivre).

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M^e Tobon, huissier, en date du dix-sept novembre mil neuf cent neuf, enregistré, le nommé **Pirou (Amédée-Aimable-Désiré)**, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement le mardi vingt-huit décembre mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention de coups et blessures, délit prévu et puni par l'article 298 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,
Le Premier Substitut Général,
Paul DE VILLENEUVE.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame veuve **Baggio** et du sieur **Pierre Grosjean**, ci-devant négociants associés, à Monte Carlo, sont invités à se rendre, le 6 décembre prochain, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal de première instance, au Palais de Justice, à Monaco, pour assister à la reddition du compte du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité des faillites.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le trois novembre mil neuf cent neuf, M. **Gustave Bérenger**, chef du Secrétariat à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco, rue de Lorraine, n° 20, a vendu au **Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco**, y compris tous accessoires, le fonds de commerce d'affichage qu'il exploitait dans la Principauté.

Les créanciers de M. Bérenger, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 30 novembre 1909.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf novembre mil neuf cent neuf, M^{me} **Louise-Amélie Thiery**, sans profession, demeurant à Monaco, villa Gracieuse, veuve de M. **Elie Polli**, et M. **Jean-Baptiste dit Baptistin Gastaud**, propriétaire et commerçant, demeurant à Monaco, rue de Millo, ont vendu au **Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco**, avec tous accessoires, le fonds de commerce de publicité consistant notamment dans l'exploitation de tableaux-indicateurs réclames, qui a fait l'objet de la Société en nom collectif **Polli et Cie**.

Les créanciers, s'il en existe, tant de la Société Polli et Cie que de M^{me} veuve Polli et M. Baptistin Gastaud, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 30 novembre 1909.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois octobre mil neuf cent neuf, M. **César Cicogna**, cafetier restaurateur, demeurant à Monaco, quartier de Saint-Michel, villa des Genêts, a vendu à la **Société en nom collectif constituée entre lui et M. Guido Giacobini**, restaurateur, demeurant à Fobello-Sesia (Italie), le fonds de commerce de café-restaurant et chambres meublées exploité à Monaco, quartier de Saint-Michel, rue des Genêts, sous la dénomination de **César Café-Restaurant**.

Les créanciers de M. Cicogna, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymine, notaire sous-signé, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 30 novembre 1909.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN
docteur en droit, notaire
2, rue du Tribunal, Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.
(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymine, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept novembre mil neuf cent neuf, M. **Adelmo Franzani**, négociant, demeurant à Monaco, rue Caroline, n^o 4, a vendu à la Société en nom collectif constituée entre lui et M. **Louis Martin**, négociant, demeurant à Monaco, la fonds de commerce d'épicerie, charcuterie et comestibles qu'il exploitait à Monaco, rue Caroline, sous la dénomination *Au Faisan Doré*.

Les créanciers de M. Franzani, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymine, notaire sous-signé, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 30 novembre 1909.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, les neuf septembre et quatre novembre mil neuf cent neuf, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le treize novembre suivant, volume 111, numéro 19;

La Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Société anonyme au capital de trente millions de francs, dont le siège est à Monte Carlo, a vendu à M. le marquis **Luigi Medici del Vascello**, fils de **Jean**, sénateur du Royaume d'Italie, demeurant à Rome, via Giulia, numéro 1.

Une parcelle de terrain d'une contenance approximative de deux cent dix-huit mètres carrés dix-sept décimètres carrés, située à Monaco, section de Monte Carlo, place Sainte-Dévote, cadastrée numéro 488 p. section B et confrontant dans son ensemble : du nord et de l'est, la propriété de M. Copello; du midi et de l'ouest, la place Sainte-Dévote.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de vingt mille francs.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le 30 novembre 1909.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Hiver 1909-1910

Relations entre l'Allemagne du Nord et la Côte-d'Azur (via Belfort-Lyon)

par le train de luxe *Riviera-Express* (V-R Besançon-Vintimille, V-L sur tout le parcours, V-S entre Lyon-Brotteaux et Vintimille).

Jours de mise en marche

ALLER :

De Francfort (2 au 30 décembre), lundi, jeudi, samedi ;
De Francfort et de Berlin (1^{er} janvier-26 avril), tous les jours ;

De La Haye et d'Amsterdam (12 février-12 avril), voiture directe, mardi, samedi.

RETOUR :

Sur Francfort (4 décembre - 29 décembre), lundi, mercredi, samedi ;

Sur Francfort et Berlin (1^{er} janvier - 28 avril), tous les jours ;

Sur Amsterdam et La Haye (13 février - 14 avril), voiture directe, jeudi, dimanche.

NOTA. — Nombre de places limité. Pour l'horaire et autres renseignements, s'adresser aux Agences de la Compagnie des Vagons-Lits.

Monsieur CHARLES SAYTOUR et famille remercient sincèrement tous les parents, amis et connaissances qui se sont associés à leur douleur en assistant aux obsèques de leur regretté

Pierre SAYTOUR

décédé à Monaco le 24 novembre dans sa 68^e année.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

ASSURANCES CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations

Agent pour la Principauté de Monaco
et pour Beausoleil :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (Condamine)

Villa Le Vallonnel (Beausoleil).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Compagnie d'Assurance LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur
pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909.
Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909.
Une Action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909.
Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 131684.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 1^{er} juillet 1909.
Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 18 octobre 1909.
Six Obligations 5 % anciennes de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes, portant les numéros 3106, 3107, 3108, 3109, 3110 et 3111.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 9 novembre 1909.
Deux Actions au porteur de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo : Numéros 7821 et 10549.

Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

Nos 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 20 au 27 Novembre 1909

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Menton	yacht à vap. Liberty, amér.	Caws	sur lest.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Mattei	march. div.
Cassis	goélet. Alphonse-Maria, fr.	Gavini	matériaux
Saint-Tropez	tart. Quatre-Frères, fr.	Giordana	sable.
Id.	tart. Ville-de-Marseille, fr.	Quindici	id.
Id.	tart. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	id.
Id.	tart. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	id.
Id.	tart. Monte-Carlo, fr.	Gervais	id.
Id.	tart. Jean-Baptiste, fr.	Moutte	id.
Id.	tart. Saint-Louis, fr.	Cassinelli	id.

DÉPARTS du 20 au 27 Novembre 1909

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Menton	yacht à vap. Liberty, amér.	Caws	sur lest.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Mattei	marchand.
Ste-Maxime	cutter Catarina, monég.	Braschi	fûts vides.
Saint-Tropez	tart. Quatre-Frères, fr.	Giordana	sur lest.
Id.	tart. Ville-de-Marseille, fr.	Quindici	id.
Id.	tart. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	id.
Id.	tart. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	id.
Id.	tart. Monte-Carlo, fr.	Gervais	id.
Id.	tart. Jean-Baptiste, fr.	Moutte	id.
Id.	tart. Saint-Louis, fr.	Jourdan	id.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1909